



## Vente de matériel ( détecteur de métaux )

Par **bouboule711**, le **19/07/2015** à **12:35**

bonjour

suite a la vente d un détecteur de métaux; l acheteur me demande de le remboursé en totalité car soit disant il ne fonctionne pas alors que cette personne est venue chez moi et l a essayer pendant 10 minute il a payer en espèce et j ai fait un papier par lequel je vendais mon bien dans l état, 5 jours plus tard il me téléphone me demande de le remboursé chose que je ne vais pas faire, il m'a menacé lors de son appel donc j ai déposé une main courante peut on me dire quelle sont mes recours a t il des recours merci d avance et je reste a disposition pour toute question

Par **moisse**, le **19/07/2015** à **15:45**

Bonjour,

[citation]peut on me dire quelle sont mes recours[/citation]

Pour exercer un recours il faut avoir subi un préjudice.

Sinon vous pouvez toujours déposer une plainte pour les menaces à votre endroit.

[citation]a t il des recours [/citation]

Il peut demander l'annulation de la vente en démontrant un vice caché, par exemple que le matériel ne fonctionnait pas AVANT la vente, du moins pas de façon constante et conforme à l'usage auquel il est destiné normalement.